



**Municipalité
de Saint-Amable**

AVIS PUBLIC

PROMULGATION **RÈGLEMENT 748-01-2017**

AVIS est par la présente donné :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 5 décembre 2017, le conseil municipal a adopté le Règlement 748-01-2017 modifiant le Règlement 748-00-2017 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail afin d'y apporter certaines corrections terminologiques;

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication;

QUE toute personne peut consulter ce règlement au bureau de la soussignée pendant les heures régulières de bureau à l'hôtel de ville, au 575, rue Principale, Saint-Amable.

DONNÉ à Saint-Amable, ce 7 décembre 2017.

Geneviève Lauzière, L.L. B.
Greffière et sec.-trés. adj.